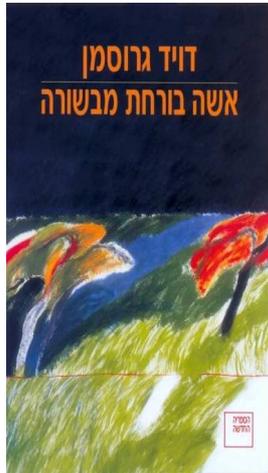


Département d'Études Hébraïques

UFR LANGUES, LITTÉRATURES,
CULTURES ET SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES
(LLCSE)



2019 -2020

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE
PARIS 3

**Département d'Études arabes,
hébraïques, indiennes et
iraniennes**

Centre Censier
Bureau 381

13 rue Santeuil – 75231 PARIS cedex 05
(métro : Censier-Daubenton)

☎ : 01.45.87.42.61

Courriel dept-eahii@sorbonne-nouvelle.fr

SORBONNE UNIVERSITÉ

**UFR d'Études arabes
et hébraïques**

1 rue Victor Cousin – 75005 PARIS

Esc. I, 3^{ème} étage

(métro : Cluny Sorbonne)

☎ : 01.40.46.25.15

Courriel :

etudes.arabes-hebraïques@paris-
sorbonne.fr

ÉTUDES HÉBRAÏQUES

ÉTUDES HÉBRAÏQUES

Brochure pédagogique 2019-2020

Illustrations :

À gauche : Page de couverture de *Isha boraḥat mi-besora / Une femme fuyant l'annonce*, David Grossman, Tel Aviv, Ha-Sifriya Ha-Hadasha, 2008.

À droite : Maḥzor de Rosh ha-Shana, Allemagne du Sud, 1300, Bodleian Library, Oxford.

SECRETARIATS

**UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE
PARIS 3**

SORBONNE UNIVERSITÉ

**Monsieur Thierry Nepaul
Monsieur Vincent Boivin
Bureau 381, 3^{ème} étage
Tél : 01.45.87.42.61**

Mails : dept-eahii@sorbonne-nouvelle.fr

M^{me} Claire Jan

**Esc. I, 3^{ème} étage
Tél : 01.40.46.25.15**

etudes.arabes-hebraiques@paris-sorbonne.fr

Ouverture des secrétariats :

**Lundi – Mardi :
10h à 12h – 14h00 à 16h00
Mercredi – Jeudi :
10h00 à 12h00
Vendredi : Fermé**

**Tous les jours
10h00 à 12h30
14h00 à 16h30**

SOMMAIRE

Licence Hébreu/Etudes juives	P. 4
Les modalités d'inscription	P. 10
1 ^{ère} étape : La demande d'admission	P. 10
Les conditions d'admission	P. 11
2 ^{ème} étape : Inscription administrative	P. 12
Dispenses- Validations des acquis	P. 14
3 ^{ème} étape : Inscription pédagogique	P. 15
Adresse électronique Paris 3	P. 16
Adresse électronique Paris 4	P. 17
Licence Hébreu/Histoire	P. 19
Les modalités d'inscription	P. 25
1 ^{ère} étape : La demande d'admission	P. 25
2 ^{ème} étape : Inscription administrative	P. 26
Dispenses- Validations des acquis	P. 27
3 ^{ème} étape : Inscription pédagogique	P. 28
Adresse électronique Paris 3	P. 29
Mineure études hébraïques	P. 30
Master	P. 32
Master 1 ^{ère} année	P. 34
Master 2 ^{ème} année	P. 37
Le département et ses bibliothèques	P. 41
Résultats d'examens – Diplômes	P. 42
Site web et services P3/P4	P. 43
Calendrier universitaire Paris 1	P. 45
Calendrier universitaire faculté des lettres	P. 46
Calendrier universitaire Paris 3	P. 47
Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances Paris 3	P. 48

PRÉSENTATION DE LA LICENCE

Mention : Langues, Littératures, Cultures et Sociétés Etrangères (LLCSE)

Spécialité : HÉBREU

Parcours : HÉBREU ET ÉTUDES JUIVES ou HÉBREU/HISTOIRE

LE PARCOURS HÉBREU ET ÉTUDES JUIVES

Description générale

Le parcours « hébreu et études juives » est orienté vers la langue et la littérature hébraïques classiques, modernes et contemporaines, de l'Antiquité au 21^e siècle. Ce parcours ne comporte que les deux derniers semestres, SL5 et SL6, et suppose donc des **pré-requis**. Il s'adresse à des étudiants d'origines diverses (par exemple hébreu moderne, histoire, lettres classiques, linguistique, sciences humaines...) possédant déjà des bases d'hébreu ou décidés à les acquérir à la Sorbonne Nouvelle et à Sorbonne Université, où il est proposé un enseignement renforcé de langue pour les débutants, à suivre obligatoirement avant de commencer la troisième année d'hébreu classique et études juives. Les étudiants ayant appris l'hébreu ailleurs qu'à la Sorbonne Nouvelle devront passer un test destiné à vérifier leur niveau de connaissances. L'accent est mis sur les enseignements linguistiques. Le programme comporte également des enseignements de littérature biblique, de textes rabbiniques, de philosophie médiévale et moderne, de littérature hébraïque moderne et contemporaine. Les cours ont lieu à la Sorbonne Nouvelle et à Sorbonne Université dans le cadre d'une convention.

Cette licence est uniquement mono-disciplinaire.

Objectifs professionnels

- Fournir aux étudiants les connaissances à la fois générales et spécifiques à la discipline qui sont indispensables à la poursuite de leurs études dans le cadre d'un Master portant sur les études juives classiques, la linguistique sémitique, la littérature hébraïque moderne et contemporaine, la culture israélienne (théâtre, cinéma etc.).
- Développer les compétences qui leur permettront de trouver un emploi dans le domaine muséologique, la documentation, le dépouillement de fonds d'archives. Il existe en effet, en France et en Europe, en particulier dans les pays de l'Est, un patrimoine juif et hébraïque d'une grande richesse (architecture, manuscrits, archives...), encore largement inexploité, pour lequel la connaissance de l'hébreu classique et de la culture juive est indispensable. Associée à un diplôme de bibliothécaire, cette formation peut également offrir des débouchés dans les bibliothèques, musées, centres de documentation, etc.

Organisation des enseignements

**Attention, certains cours sont donnés à la Sorbonne Nouvelle : S.N.
et d'autres à Sorbonne Université : S.U.**

D'autre part, les enseignements transversaux (BET) sont dispensés par le bureau des enseignements transversaux : BET – 1^{er} étage à la Sorbonne Nouvelle : n'oubliez pas de vous y inscrire au moment des inscriptions pédagogiques.

SEMESTRE 5 (en rouge les codes de Sorbonne Université)

Code P3	Code PIV	Intitulé	Volume horaire	Coeff.	ECTS	Enseignants
UE O5FH101	L5ARH3HC (UE1)	Hébreu classique (S.N.)	2h	1	3	M. TAUBER
UE O5FH102	L5ARH3LS (UE1)	Linguistique sémitique 1 (S.N.)	2h	1	3	J. SIBILEAU
UE O5FH103	L5ARH3GH (UE1)	Grammaire et textes 1 (S.N.)	2h	1	3	M. TAUBER
UE O5FH104	L5ARH4LC (UE1)	Littérature classique (S.U.)	1h30	1	3	A. BENDAVID
UE O5FH105	L5ARH4ME (UE2)	Littérature médiévale (S.U.)	3h00	1	3	P. FENTON
UE O5FH106	L5ARH4MO (UE2)	Civilisation juive moderne (S.U.)	1h30	1	3	A. BENDAVID
UE O5FH107	L5ARH4PM (UE3)	Philosophie juive (S.U.)	1h30	2	2	A. BENDAVID
UE O5FH108	L5ARH4PL (UE1)	Hébreu moderne (S.U.)	1h30	2	3	A. BENDAVID
UE O5FH109	L5ARH3PR (UE3)	Littérature rabbinique 1 (S.N.)	2h	2	3	J. COSTA
UE B5HPRO		UE pré-pro (BET)	1h30	1	2	
UE B5HLIB		UE libre (BET)	1h30	1	2	
TOTAL			20h	15	30	

SEMESTRE 6

Code		Intitulé	Volume horaire	Coeff .	ECT S	Enseignants
UE O6FH101	L6ARH3HC (UE1)	Histoire de la langue hébraïque (S.N.)	2h	1	3	M. TAUBER
UE O6FH102	L6ARH3LS (UE1)	Linguistique sémitique 2 (S.N.)	2h	1	3	J. SIBILEAU
UE O6FH103	L6ARH3GH (UE1)	Grammaire et textes 2 (S.N.)	2h	1	3	M. TAUBER
UE O6FH104	L6ARH4LC (UE2)	Littérature classique (S.U.)	1h30	1	3	A. BENDAVID
UE O6FH105	L6ARH4ME (UE2)	Littérature médiévale (S.U.)	3h00	1	3	P. FENTON
UE O6FH106	L6ARH4MO (UE2)	Civilisation juive moderne (S.U.)	1h30	1	3	A. BENDAVID
UE O6FH107	L6ARH4PM (UE3)	Philosophie juive (S.U.)	1h30	2	2	A. BENDAVID
UE O6FH108	L6ARH4PL (UE1)	Hébreu moderne (S.U.)	1h30	2	3	A. BENDAVID
UE O6FH109	L6ARH3PR (UE3)	Littérature rabbinique 2 (Paris 3)	2h00	2	3	J. COSTA
UE O6HPRO		UE pré-pro (BET)	1h30	1	2	
UE O6HLIB		UE libre (BET)	1h30	1	2	
TOTAL			20h	15	30	

Fiche pédagogique de Sorbonne Université

Sorbonne Université

UFR d'Études arabes et hébraïques

NOM		Nom d'épouse	
Prénom		N° étudiant	
		E-mail	
Type d'enseignement	Code et intitulé des Eléments constitutifs (EC) des Unités d'enseignement (UE)	Enseignants	Note UE
Enseignement obligatoire UE 1 : langue et linguistique L5ARH1FU	Hébreu classique L5ARH3HC	M. TAUBER	
	Grammaire L5ARH3GH	M. TAUBER	
	Linguistique sémitique L5ARH3LS	J. SIBILEAU	
	Hébreu moderne : pratique de la langue L5ARH4PL	A. BENDAVID	
Enseignement obligatoire UE 2 : littérature L5ARH2FU	Littérature hébraïque classique L5ARH4LC	A. BENDAVID	
	Littérature hébraïque médiévale L5ARH4ME	P. FENTON	
	Littérature hébraïque moderne L5ARH4MO	A. BENDAVID	
Enseignement obligatoire UE 3 : pensée juive L5ARH3FU	Introduction à la pensée rabbinique L5ARH3PR	J. COSTA	
	Philosophie juive moderne L5ARH4PM	A. BENDAVID	
Enseignement librement choisi sur liste (informatique ou construction du projet si non acquis précédemment) L5ARH4OU	Liste fournie par l'université Paris 3 (<i>préciser</i>)		
	ou Etudes yiddish (Paris 4) L5YI3010	D.BECHTEL	
	Initiation à l'arabe Grands débutants niv. 1, 2 ou 3 (L1/L3/L5ARGDNS)	A. OUALI ALAMI, ou H. AIT-KAKI	
	ou initiation à l'arabe U1ARCE (en double cursus DU Arabe)	F. MLIH	
Note sur 20			

Type d'enseignement	Code et intitulé des Eléments constitutifs (EC) des Unités d'enseignement (UE)	Enseignants	Note UE
Enseignement obligatoire UE 1 : langue et linguistique L6ARH1FU	Histoire de la langue hébraïque L6ARH3HL	M. TAUBER	
	Version L6ARH3VE	M. TAUBER	
	Linguistique sémitique L6ARH3LS	J. SIBILEAU	
	Hébreu moderne : pratique de la langue L6ARH4PL	A. BENDAVID	
Enseignement obligatoire UE 2 : littérature L6ARH2FU	Littérature hébraïque classique L6ARH4LC	A. BENDAVID	
	Littérature hébraïque médiévale L6ARH4ME	P. FENTON	
	Littérature hébraïque moderne L6ARH4MO	A. BENDAVID	
Enseignement obligatoire UE 3 : pensée juive L6ARH3FU	Introduction à la pensée rabbinique L6ARH3PR	J. COSTA	
	Philosophie juive moderne L6ARH4PM	A. BENDAVID	
Enseignement librement choisi sur liste (informatique ou construction du projet si non acquis précédemment) L6ARH4OU	Liste fournie par l'université Paris 3 (<i>préciser</i>)		
	ou Etudes yiddish (Paris 4) L6YI3010	D.BECHTEL	
	Initiation à l'arabe Grands débutants niv. 1, 2 ou 3 (L2/L4/L6ARGDNS)	A. OUALI ALAMI, ou H. AIT-KAKI	
	ou initiation à l'arabe U2ARCE (en double cursus DU Arabe)	F. MLIH	
Note sur 20			

Licence obtenue en

EMPLOI DU TEMPS – LICENCE

1. PARCOURS « HÉBREU CLASSIQUE ET ÉTUDES JUVES »

TROISIEME ANNÉE

LUNDI

O5FH104/O6FH104 et L5ARH4LC/ L6ARH4LC (UE2) – Littérature classique – A. BENDAVID

(1^{er} et 2^{ème} semestres)

10h00-11h30 – salle Charles Pellat à Sorbonne Université.

O5FH107/O6FH107 et L5ARH4PM/ L6ARH4PM – Philosophie juive – A. BENDAVID (1^{er} et 2^{ème} semestres) *

11h30-13h00 – salle Charles Pellat à Sorbonne Université.

O5FH109/O6FH109 et L5ARH3LS/ L6ARH3LS (UE1) – Linguistique sémitique 1 et 2 – J. SIBILEAU

(1^{er} et 2^{ème} semestres)

16h - 18h – salle à déterminer

MARDI

O5FH105/ O6FH105 et L5ARH4ME/ L6ARH4ME (UE2) – Littérature médiévale – P. FENTON

(1^{er} et 2^{ème} semestres)

17h00-20h00 – Bibliothèque Henri Massé à Sorbonne Université.

MERCREDI

O5FH101 et L5ARH3HC (UE1) – Hébreu classique – M. TAUBER (1^{er} semestre)

9h-11h – salle à déterminer

O5FH103 et L5ARH3GH/ L6ARH3GH (UE1) – Grammaire et textes 1 – M. TAUBER (1^{er} semestre)

12h -14h – salle à déterminer

O6FH101 et L6ARH3HL – Histoire de la langue hébraïque – M. TAUBER (2^{ème} semestre)

9h – 11h – salle à déterminer

O6FH103 et L6ARH3VE – Grammaire et textes 2 – M. TAUBER (2^{ème} semestre)

12h - 14h – salle à déterminer

O5FH109/O6FH109 et L5ARH3PR/ L6ARH3PR (UE3)

– Littérature rabbinique 1 et 2 – J. COSTA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

15h -17h – salle à déterminer

JEUDI

O5FH108/O6FH108 et L5ARH4PL/ L6ARH4PL (UE1) – Hébreu moderne – A. BENDAVID (1^{er} et 2^{ème} semestres) *

10h00-11h15 – salle F051 à Sorbonne Université (à confirmer)

O5FH106/O6FH106 et L5ARH4MO/ L6ARH4MO (UE2) – Civilisation juive moderne – A. BENDAVID (1^{er} et 2^{ème} semestres) * 11h15-12h30 – salle F051 à Sorbonne Université (à confirmer)

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux Universités Sorbonne Nouvelle et Sorbonne Université comprennent **3 étapes** :

1. La demande d'admission (Concerne l'université de votre choix)
2. L'inscription administrative (Les 2 universités)
3. L'inscription pédagogique (Les 2 universités)

1^{ère} étape : La demande d'admission (Concerne l'université de votre choix)

Procédure c :

La première démarche est de renseigner le [dossier de candidature](#) et de le retourner soit par mail, soit par courrier ou par fax accompagné des documents demandés (CV, lettre de motivation, copie de tous les diplômes). Ne pas envoyer votre dossier par lettre recommandée.

Après réception du dossier de candidature complet, une réponse personnalisée est apportée dans un délai de 3 semaines environ.

Le service de la formation continue gère les demandes de transfert et d'équivalence (diplômes français et étrangers).

Lien Sorbonne Université



Dossier de candidature 2017-2018 à télécharger sur :

<http://www.paris-sorbonne.fr/demarches-et-inscriptions>

Il est impératif de signer le dossier de candidature en page 6.

Attention : le dossier de candidature n'est pas un dossier d'inscription.

Procédure Sorbonne Nouvelle:

- Effectuer une demande de candidature sur le site web de Sorbonne Nouvelle via « e-candidat » (une 2^e session sera ouverte à partir du 21 août)

- Imprimer le dossier et joindre les pièces justificatives demandées.

- Envoyer (ou déposer) le dossier **complet** au département des Études Orientales (EAHII) de la Sorbonne Nouvelle.

Lien Sorbonne Nouvelle

<http://ecandidat.univ-paris3.fr/ecandidat/stylesheets/welcome.faces>

Les conditions d'admission

Afin d'accéder à la L3 d'études hébraïques, l'étudiant devra justifier d'un niveau d'hébreu équivalent à la 2^{ème} année de licence en études hébraïques. Il doit par ailleurs être titulaire d'une L2 ou DEUG (toutes disciplines confondues).

Liste des pièces justificatives :

- Le dossier de candidature préalablement constitué lors de la demande d'admission sur e-candidat doit impérativement être imprimé, signé et joint au dossier.
- La demande d'admission et de validation des acquis doit être téléchargée sur le compte personnel de l'étudiant (e-candidat), puis remplie, imprimée et jointe au dossier.
- Photocopie des relevés de notes et diplômes obtenus (BAC et enseignement supérieur)
- Diplômes et relevés de notes traduits (certifiés par un traducteur assermenté) pour les diplômes obtenus à l'étranger
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Titre de séjour pour les étudiants étrangers
- 2 photos d'identité
- Une enveloppe A4 (affranchie) avec nom et adresse de l'étudiant

Réunion de pré- rentrée

**Une réunion d'information aura lieu le 9 septembre 2019
de 17h à 19h à l'Université Sorbonne Université
Escalier I – 3^è étage – Salle Charles Pellat**

2ème étape : Inscription administrative (Dans les 2 universités)

Paris 3 :

- Après réception de l'avis favorable de la commission pédagogique, l'étudiant peut alors procéder à l'inscription administrative.

- Les étudiants possédant un numéro INE peuvent effectuer leur inscription administrative directement en ligne sur « I.A Web ».

- Ceux qui ne possèdent pas de numéro INE (car titulaires d'un diplôme étranger, ou ayant passé leur Bac avant l'année 1995), doivent impérativement effectuer leur inscription administrative sous forme de dossier papier. Dans ce cas il faut en faire la demande auprès du secrétariat des études arabes, hébraïques, indiennes et iraniennes (Bureau 381), ou bien envoyer un mail à l'adresse suivante : **dept-eahii@sorbonne-nouvelle.fr**

NB : L'étudiant doit photocopier les documents faisant foi de son acceptation dans la formation et le niveau demandés, les joindre au dossier d'inscription administrative, puis l'envoyer (ou le déposer) complet au bureau de la scolarité (Bureau 343).

Service de la scolarité → Inscriptions administratives, établissement des cartes d'étudiants et certificats de scolarité.

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE :

UFR Langue, Littérature, Cultures et Sociétés Etrangères (LLCSE)

Ouverture lundi – mardi – jeudi : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00
Mercredi – vendredi : de 9h30 à 12h30

Contact : ufr-llcse@sorbonne-nouvelle.fr

Responsable : Nathalie VOLETTE – Tel : 01 45 87 78 10

Gestionnaires : Bob BOTSHESA-BAELONGANDI – Tel : 01 45 87 79 10

Marie-Ange LEBRUN- Tel : 01 45 87 42 74

Nadia PONDARD- Tel : 01 45 87 78 09

Vous recevrez par courrier, à votre domicile, vos certificats de scolarité ainsi que votre carte d'étudiant.

Sorbonne Université :

- Vous êtes âgé de plus de 28 ans
- Vous avez une interruption d'au moins 2 ans dans votre parcours
- Vous êtes salarié du public ou du privé, demandeur d'emploi ou non salarié

Vous souhaitez reprendre vos études pour atteindre un objectif professionnel ou personnel, le Pôle Reprise d'Etudes du Service vous accompagne dans votre projet : orientation, validation d'acquis, conseil sur la recherche de financement, accompagnement individualisé.

Attention : si vous n'êtes pas dans l'un des cas ci-dessus, contacter le service de la scolarité : <http://www.paris-sorbonne.fr/nos-formations/comment-s-inscrire-2955/1ere-inscription-tous-niveaux/procedures-d-admission>

L'admission administrative en reprise d'études relève d'une procédure spécifique.

Les inscriptions administratives ont lieu au sein du centre de Formation Continue. Les inscriptions pédagogiques se déroulent dans votre UFR.

A SAVOIR :

- Les inscriptions **administratives ET pédagogiques** doivent impérativement être effectuées dans **les 2 universités**.
- L'étudiant ne devra payer qu'une seule fois les frais d'inscription auprès de l'établissement de son choix. Son inscription principale sera donc déterminée en fonction du lieu de paiement.

DISPENSES – VALIDATIONS D'ACQUIS

Les étudiants qui ont obtenu en France des diplômes, des U.V., des modules ou autres enseignements dans les années antérieures peuvent demander à être dispensés de certains enseignements.

Sorbonne Nouvelle :

Les formulaires doivent être téléchargés sur le site lors de la demande d'admission en ligne :

<http://ecandidat.univ-paris3.fr/ecandidat/stylesheets/welcome.faces>

L'enregistrement des validations d'acquis (VAC) doit être effectué avant celui des inscriptions pédagogiques.

Sorbonne Université :

<http://www.paris-sorbonne.fr/vap-et-vae>

**SI VOUS AVEZ PAYE VOS DROITS UNIVERSITAIRES à SORBONNE NOUVELLE,
N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE (sur présentation de votre carte d'étudiant de SORBONNE NOUVELLE)
UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE
à SORBONNE UNIVERSITÉ (aucun autre droit universitaire à payer)
et inversement.**

N.B : L'inscription pédagogique vaut également inscription au contrôle des connaissances (examen continu et examen final).

Inscriptions pédagogiques

Les inscriptions pédagogiques (pour les deux semestres) auront lieu au mois de septembre, dans les secrétariats de Paris 3 Sorbonne Nouvelle et de Sorbonne Université.

Les inscriptions pédagogiques sont **OBLIGATOIRES** et ont pour objet d'inscrire les étudiants, pour chaque enseignement, sur les bordereaux de relevés de notes.

Sorbonne Nouvelle – Paris 3 :

L'inscription pédagogique est à effectuer sur le site internet de Sorbonne Nouvelle via « IP web » dans un premier temps (Ouverture pour les L1 le 11 Septembre, le 7 pour les L2, le 8 pour les L3 et le 12 pour les Masters). Elle doit ensuite être finalisée au secrétariat du département des Études Orientales (EAHII - Bureau 381) où l'étudiant devra se rendre, muni de sa carte d'étudiant (ou d'une pièce d'identité), ainsi que de 2 photos d'identité et de son contrat pédagogique signé (le contrat pédagogique est à éditer lors de l'IP web).

Dates des IP WEB: L1 : à partir du lundi 11 septembre à 10h.

L2 : à partir du jeudi 7 Septembre à 14h.

L 3 : à partir du vendredi 8 Septembre à 10h.

M1 et M2 : à partir du mardi 12 Septembre à 10h.

IP du BET (Enseignements Transversaux) : aux mêmes dates que les IP de chaque niveau.

N.B : Si vous n'avez pas validé à la 1^{ère} session, soit l'un, soit les deux semestres de votre année d'inscription, vous devrez vous réinscrire en ligne à la 2^{ème} session pour chaque UE pour laquelle vous êtes ajourné ou absent.

En revanche, si vous avez obtenu au moins 10/20 de moyenne générale, il est impossible de repasser les matières non validées en session 2 car le semestre est validé.

ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Tous les étudiants de Paris 3 bénéficient d'une adresse électronique Sorbonne Nouvelle. Au moment de l'inscription, un compte de messagerie est créé automatiquement. Cet outil est très important pour la diffusion massive de toute information institutionnelle. **Il vous permettra d'accéder à votre dossier de scolarité ainsi qu'à vos résultats.**

Pour activer votre compte, vous devez vous connecter sur le portail numérique :

« iSorbonne » www.isorbonne.univ-paris3.fr

Puis vous devez cliquer sur l'onglet « Webmail étudiant ». Le nom de l'utilisateur est le numéro de votre carte d'étudiant et le mot de passe correspond à votre date de naissance. Dès la première connexion, il est demandé de changer votre mot de passe.

 PENSEZ A ACTIVER VOTRE COMPTE !

ADRESSE ÉLECTRONIQUE et COMPTE E.N.T. SORBONNE UNIVERSITÉ



Tous les étudiants de Sorbonne Université bénéficient d'une adresse électronique et d'un portail indispensable à leurs études .

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) regroupe tous les services et informations utiles à mes études

- **Votre dossier administratif** : pour consulter mon état-civil et mes inscriptions.
- **Votre certificat de scolarité** que vous pouvez imprimer à tout moment.
- **Vos examens** : dates, convocations et résultats.
- L'actualité de votre UFR : **emplois du temps, absence d'enseignants, changements de salle, brochures, etc.**
- Et aussi : **cours en ligne, messagerie, conventions de stage, annuaire des enseignants, etc**



COMMENT SE CONNECTER A L'ENT ?

Etudiant à Paris-Sorbonne, seul votre SESAME vous permet d'accéder au site.

Votre Sésame est constitué de :

- l'**identifiant** composé de la lettre « a » suivie des 7 derniers chiffres de votre numéro d'étudiant (inscrit sur votre carte étudiante). Exemple : a7654321
- du **mot de passe** créé sur SorbonId : **https ://sorbonid.paris-sorbonne.fr/etudiants/** (8 caractères avec au moins 1 minuscule, 1 majuscule, 1 chiffre, 1 signe de ponctuation).

ATTENTION ! Lorsque vous créez votre mot de passe pour la première fois, il faut ensuite **ATTENDRE 24H** avant de pouvoir être identifié dans l'ENT.

Pour changer votre mot de passe, connectez-vous à :

https ://sorbonid.paris-sorbonne.fr/etudiants/

Puis cliquez sur le bouton « Modifier le mot de passe » dans le formulaire proposé.

Pour réinitialiser votre mot de passe oublié, connectez-vous à : <https://sorbonid.paris-sorbonne.fr/etudiants/>

Puis cliquez sur le bouton « Réinitialiser un mot de passe oublié » dans le formulaire proposé.

Si vous avez oublié votre mot de passe et la réponse à la question :

Présentez-vous au Pôle des Systèmes d'Information (18 rue de la Sorbonne, bureau 203) muni de votre carte étudiant et d'une pièce d'identité pour la réinitialisation de votre compte.

ASSISTANCE : Problème technique

Pour obtenir une assistance en cas de problème technique :

Tél. 01 40 46 24 24, sos-ent@paris-sorbonne.fr

Pour toute demande par mail, n'oubliez pas de préciser vos nom et prénom, ainsi que votre numéro étudiant.

 ***PENSEZ A ACTIVER VOTRE COMPTE !***

UNIQUEMENT A SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3 et Paris 1

LE PARCOURS HÉBREU/HISTOIRE

Description générale

Cette licence de six semestres, fruit d'une convention avec l'université Paris 1, propose aux étudiants une formation solide et cohérente comportant l'acquisition de bases historiques à la fois générales (initiation aux quatre grandes périodes : ancienne, médiévale, moderne et contemporaine) et spécifiques (histoire, anthropologie, philosophie civilisation des sociétés juives anciennes et modernes), qui s'articulent à l'étude de la langue hébraïque, depuis ses origines jusqu'à l'époque contemporaine – en insistant sur la période classique.

La formation s'adresse à des bacheliers n'ayant pas forcément de compétences en hébreu : les deux premiers semestres comportent en effet un enseignement de langue adapté aux débutants. Les étudiants possédant déjà des bases d'hébreu (LV1, 2 ou 3 au bac) pourront suivre un enseignement spécifique adapté à leur niveau.

Les enseignements d'Histoire et d'études juives sont dispensés à Paris 1, les enseignements d'hébreu à la Sorbonne Nouvelle et à Sorbonne Université. Le descriptif ci-dessous concerne essentiellement l'enseignement de la Sorbonne Nouvelle. Pour Paris 1, on se reportera à la maquette déposée dans cette université (notamment pour l'équipe pédagogique et tout ce qui concerne la partie " histoire ").

Pour les 2 premières années de la licence Hébreu-Histoire, l'inscription administrative et pédagogique est à faire à l'Université de Paris 1. Il est également indispensable de s'inscrire pédagogiquement à l'université de la Sorbonne Nouvelle.

Objectifs professionnels

Fournir aux étudiants des connaissances à la fois générales et spécifiques à la discipline, connaissances indispensables à la poursuite de leurs études dans le cadre d'un Master d'histoire ou d'hébreu. Ils peuvent également s'orienter vers les concours de l'enseignement secondaire.

Développer les compétences qui leur permettront de trouver un emploi dans le domaine patrimonial, muséologique, la documentation, le dépouillement de fonds d'archives en France et en Europe.

Organisation des enseignements

Au cours de chacun des quatre premiers semestres, l'étudiant suit les cours de Licence d'Histoire de l'UFR d'histoire de Paris 1 et choisit en 2^{ème} année, la spécialité « Études sur le judaïsme ». Cette spécialité qui correspond aux EC pluridisciplinaires actuellement enseignés dans le DUEJ peut être suivie par tout étudiant d'histoire sur un semestre ou plus, à n'importe quel moment de son parcours. Elle est suivie à part égale avec l'histoire sur les quatre semestres et comprend obligatoirement par semestre, l'étude de la langue hébraïque classique – cours assurés par M. Costa, niveau 1 et Mme Tauber, niveau 2 – et 1 EC de la liste proposée par Paris 1,

consultez : http://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?_cmd=getFormation&_oid=UP1-PROG46502&_redirect=voir_presentation_diplome&_lang=fr-FR

L'étudiant est aussi formé aux outils de l'analyse historique : en S1 informatique, méthodologie et bibliographie, en S2 historiographie et méthodologie, en S3 sciences historiques et méthodologie, en S4 à la documentation et informatique ou aux statistiques et informatique ainsi qu'à la méthodologie.

Il suit également un enseignement de langue LV1 ou ancienne (niveau 1 minimum) aux semestres deux, trois et quatre.

Au cours des semestres cinq et six, l'étudiant suit :

1. Des enseignements d'hébreu (enseignements mutualisés avec ceux de la licence d'hébreu), comprenant des enseignements de langue et littérature.
1. Des enseignements d'histoire dans les périodes historiques suivantes : ancienne, médiévale et contemporaine.

Il poursuit également un enseignement de langue vivante ou ancienne.

N.B : En L3, l'étudiant a 3 possibilités :

- 1/ Conserver le parcours « Histoire » en Majeure (paiement/inscription principale Paris 1)
- 2/ Conserver le parcours « Hébreu » en Majeure (paiement/ inscription principale Paris 3)
- 3/ Effectuer un double cursus histoire-hébreu/hébreu-histoire (paiement/inscription principale Paris 1.

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS ASSURÉS A PARIS 3

O1FH201/O2FH203 Hébreu classique 1 – J. Costa (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Ce cours s'adresse à des débutants. Au programme : apprentissage de la lecture et de l'écriture cursive, éléments de grammaire (morphologie et syntaxe) et de vocabulaire. Les textes de référence et la grammaire enseignée se rapportent à l'hébreu classique (essentiellement biblique). Le cours contiendra également des éléments de civilisation et présentera divers aspects de la culture biblique. Le titre du manuel utilisé dans le cours est le suivant : *Apprendre l'hébreu biblique par les textes* de Danielle Ellul (éditions du Cerf).

O1FH202/O2FH204 Civilisation biblique 1 – J. Costa (1h30, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Le cours commencera par une présentation de la Bible hébraïque et de ses trois parties constitutives (Tora, Prophètes, Ecrits). Il se poursuivra par une étude de quelques grands récits de la Tora, centrés sur le déluge, la Tour de Babel, les patriarches (Abraham, Jacob) et l'alliance au Sinaï. Cette étude sera menée selon deux perspectives différentes : celle de la tradition rabbinique (le Midrash) et celle de l'exégèse moderne historico-critique.

O3FH205/O4FH207 Hébreu classique 2 – M. Tauber (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Ce cours est la suite directe de l'initiation à l'hébreu classique, niveau 1 (OYH91/OZH91). Il utilise le même manuel, c'est-à-dire *Apprendre l'hébreu biblique par les textes* de Danielle Ellul (éditions du Cerf) et se concentre sur les chapitres de la deuxième moitié de cet ouvrage. Une heure trente est consacrée à l'hébreu biblique et une demi-heure à des éléments d'hébreu moderne, principalement en poésie, en lien direct avec ce qui a été vu en hébreu biblique.

O3FH206/O4FH208 Civilisation biblique 2 – M. Gorea (1h 30, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Ce cours fait suite au cours de L1 et poursuit par conséquent l'étude de la civilisation biblique à travers les textes des Prophètes bibliques. Les trois grands (Isaïe et plutôt ce que l'exégèse historico-critique appelle le proto-Isaïe, Jérémie et Ézéchiel) au premier semestre et les Douze (mineurs) au second.

LICENCE 3

Attention, certains cours sont donnés à la Sorbonne Nouvelle (S.N.) et d'autres à Paris 1 et Sorbonne Université (S.U.). D'autre part, les enseignements transversaux sont dispensés par le bureau des enseignements transversaux (BET). N'oubliez pas de vous y inscrire au moment des inscriptions pédagogiques.

SEMESTRE 5

Code	Intitulé	Volume horaire	Coeff.	ECTS
UE O5HEHA ou O5HEHM	Histoire ancienne ou histoire médiévale (Paris 1)	3h00	2	4
UE O5HEHC	Histoire contemporaine des juifs (Paris 1)	3h00	2	4
UE O5HEEJ	Études sur le judaïsme (Paris 1)	3h00	2	4
UE O5FH101 ou O5FH108	Hébreu classique (S.N.) OU Hébreu moderne (S.U.)	2h 1h 30	3	4
UE O5FH103	Grammaire et textes (S.N.)	2h	3	4
UE O5FH104 ou UE O5FH105	Littérature classique (S.U.) OU Littérature médiévale (S.U.)	1h30 ou 3h00	2	3
UE O5FH109	Littérature rabbinique 1 (S.N.)	2h00	2	3
UE O5HPRO	UE pré-pro (BET-Paris 3)	1h30	1	2
UE O5HLIB	UE libre (BET-Paris 3)	1h30	1	2
TOTAL		Entre 19h et 21h	18	30

SEMESTRE 6

Code	Intitulé	Volume horaire	Coeff.	ECTS
UE O6HEHA ou O6HEHM	Histoire ancienne OU histoire médiévale (Paris 1)	3h00	2	4
UE O6HEHC	Histoire contemporaine des juifs (Paris 1)	3h00	2	4
UE O6HEEJ	Études sur le judaïsme (Paris 1)	3h00	2	4
UE O6FH103 ou	Grammaire et textes 2 (S.N.)	2h	3	4
UE O6FH101	Histoire de la langue hébraïque (Paris 3)	2h	3	4
UE O6FH108	OU Hébreu moderne (S.U.)			
UE O6FH104 ou UE O6FH105	Littérature classique (S.U.) OU Littérature médiévale (S.U.)	1h30 ou 3h00	2	3
UE O6FH109	Littérature rabbinique 2 (S.N.)	2h00	2	3
UE O6HPRO	UE pré-pro (BET-S.N.)	1h30	1	2
UE O6HLIB	UE libre (BET-S.N.)	1h30	1	2
TOTAL		Entre 19h et 21h	18	30

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS ASSURÉS A PARIS 3

O5FH101 Hébreu classique – M. Tauber (2h, 1^{er} semestre)

Étude de la morphologie, de la syntaxe et du lexique des corpus anciens (en particulier bibliques) à partir de la lecture de textes.

O5FH103 Grammaire et textes 1 – M. Tauber (2h, 1^{er} semestre)

À travers la lecture de textes (presse, littérature, arts), révision systématique de la morphologie et de la syntaxe de l'hébreu moderne. (cours en hébreu)

O6FH101 Histoire de la langue hébraïque – M. Tauber (2h, 2^{ème} semestre)

Des premières inscriptions à l'hébreu parlé d'aujourd'hui, et à partir de textes, présentation diachronique des principales périodes de l'hébreu : biblique, mishnique, médiéval, moderne.

O6FH103 Grammaire et textes 2 – M. Tauber (2h, 2^{ème} semestre)

À travers la lecture de textes (presse, littérature, arts), révision systématique de la morphologie et de la syntaxe de l'hébreu moderne. (cours en hébreu)

O5FH109/O6FH109 Linguistique sémitique 1 et 2 – J. Sibileau (2 h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Dans sa première partie, ce cours présente les différentes langues sémitiques anciennes et modernes (systèmes d'écriture, histoire des langues et de leur description) et s'attache à expliciter la notion de famille de langues. Dans sa seconde partie, on exposera la méthodologie de la grammaire comparée et on présentera certains points de phonologie et de morphosyntaxe : systèmes consonantique et vocalique, système verbal. Ce cours est **obligatoire** pour les étudiants de la licence d'arabe et ceux de la licence d'hébreu.

O5FH109/O6FH109 Littérature rabbinique 1 et 2 – J. Costa (2h, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Le cours, obligatoire dans le cadre de la licence d'hébreu classique, consiste en une présentation méthodique de la littérature rabbinique : Mishna, Talmud et Midrash. On abordera l'histoire de ces textes, leurs principes de composition, leurs formes de raisonnement, en s'appuyant à chaque fois que possible sur des textes et des exemples précis. Le 1^{er} semestre, après une introduction générale à la pensée rabbinique de l'Antiquité, l'accent sera mis sur les écrits des Tannaïm, tout particulièrement sur la Mishna. Le 2^{ème} semestre portera sur le Talmud et les Midrashim aggadiques.

1. PARCOURS « HEBREU / HISTOIRE »

Pour les horaires des enseignements assurés à Paris 1, se renseigner auprès de cette université.

L1

LUNDI

01FH201/O2FH203 – Hébreu biblique 1 – J. COSTA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

14h – 16h – salle à déterminer

MERCREDI

01FH202/O2FH204 – Civilisation biblique 1 & 2 – J. COSTA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

13h – 14h30 – salle à déterminer

L2

MERCREDI

03FH206/O4FH208 – Civilisation biblique 3 & 4 – M. Gorea (1^{er} et 2^{ème} semestres)

10h – 11h 30

03FH205/O4FH207 – Hébreu biblique 2 – M. TAUBER (1^{er} et 2^{ème} semestres)

15h – 17h – salle à déterminer

L3

LUNDI

05FH104/O6FH104 – Littérature classique – A. BENDAVID (1^{er} et 2^{ème} semestres) *

10h-11h30 – salle Charles Pellat à Paris 4

MARDI

05FH105/O6FH105 – Littérature médiévale – P. FENTON (1^{er} et 2^{ème} semestres)

17h - 20h – Bibliothèque Henri Massé à Paris 4

MERCREDI

05FH101 – Hébreu classique – M. TAUBER (1^{er} semestre)

9h – 11h – salle à déterminer

05FH103 – Grammaire et textes 1 – M. TAUBER (1^{er} semestre)

12h – 14h – salle à déterminer

06FH101 – Histoire de la langue hébraïque – M. TAUBER (2^{ème} semestre)

9h – 11h – salle à déterminer

06FH103 – Grammaire et textes 2 – M. TAUBER (2^{ème} semestre)

12h -14h – salle à déterminer

05FH109/O6FH109 – Littérature rabbinique 1 et 2 – J. COSTA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

15h – 17h – salle à déterminer

JEUDI

O5FH108/O6FH108 – Hébreu moderne – A. BENDAVID (1^{er} et 2^{ème} semestres) *

10h-11h15 – salle F051 à Paris 4 (à confirmer)

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux Universités Sorbonne Nouvelle – Paris 3 et Sorbonne Université - Paris 1 comprennent **3 étapes** :

1. La demande d'admission (Concerne Paris 1 en L1 et L2, Paris 3 ou Paris 1 en L3)
2. L'inscription administrative (Paris 1 en L1 et L2, Paris 1 ET Paris 3 en L3)
3. L'inscription pédagogique (Les 2 universités)

1^{ère} étape : La demande d'admission

1^{ère} et 2^{ème} année de licence (Paris 1)

Lien Paris 1

http://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?_cmd=getFormation&_oid=UP1-PROG38435&_redirect=voir_presentation_diplome&_lang=fr-FR&_codAnuProgram=2014

3^{ème} année de licence Paris 1 ou Paris 3

Procédure Paris 3 :

- Effectuer une demande de candidature sur le site web de Paris 3 via « e-candidat » (une 2^e session sera ouverte à partir du 21 août)
- Imprimer le dossier et joindre les pièces justificatives demandées.
- Envoyer (ou déposer) le dossier **complet** au département des Études Orientales (EAHII) de l'Université Paris 3.

Lien Paris 3

<http://ecandidat.univ-paris3.fr/ecandidat/stylesheets/welcome.faces>

2^{ème} étape : Inscription administrative (Paris 1 en L1 et L2, Paris 1 Et Paris 3 en L3)

Paris 3 :

- Après réception de l'avis favorable de la commission pédagogique, l'étudiant peut alors procéder à l'inscription administrative.

- Les étudiants possédant un numéro INE peuvent effectuer leur inscription administrative directement en ligne sur « I.A Web ».

- Ceux qui ne possèdent pas de numéro INE (car titulaires d'un diplôme étranger, ou ayant passé leur Bac avant l'année 1995), doivent impérativement effectuer leur inscription administrative sous forme de dossier papier. Dans ce cas il faut en faire la demande auprès du secrétariat des études arabes, hébraïques, indiennes et iraniennes (Bureau 381), ou bien envoyer un mail à l'adresse suivante : **dept-eahii@sorbonne-nouvelles.fr**

NB : L'étudiant doit photocopier les documents faisant foi de son acceptation dans la formation et le niveau demandés, les joindre au dossier d'inscription administrative, puis l'envoyer (ou le déposer) **complet** au bureau de la scolarité (Bureau 343).

Service de la scolarité → Inscriptions administratives, établissement des cartes d'étudiants et certificats de scolarité.

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE :

UFR Langue, Littérature, Cultures et Sociétés Etrangères (LLCSE)

Ouverture lundi – mardi – jeudi : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00
Mercredi – vendredi : de 9h30 à 12h30

Contact : ufr-llcse@sorbonne-nouvelle.fr

Responsable : Nathalie VOLETTE – Tel : 01 45 87 78 10

Gestionnaires : Bob BOTSHESA-BAELONGANDI – Tel : 01 45 87 79 10

Marie-Ange LEBRUN- Tel : 01 45 87 42 74

Nadia PONDARD- Tel : 01 45 87 78 09

Vous recevrez par courrier, à votre domicile, vos certificats de scolarité ainsi que votre carte d'étudiant.

A SAVOIR :

- Les inscriptions **administratives ET pédagogiques** doivent impérativement être effectuées dans **les 2 universités en L3**.
- L'étudiant ne devra payer qu'une seule fois les frais d'inscription auprès de l'établissement de son choix. Son inscription principale sera donc déterminée en fonction du lieu de paiement.

DISPENSES – VALIDATIONS D'ACQUIS

Les étudiants qui ont obtenu en France des diplômes, des U.V., des modules ou autres enseignements dans les années antérieures peuvent demander à être dispensés de certains enseignements.

Sorbonne-Nouvelles - Paris 3 :

Les formulaires doivent être téléchargés sur le site lors de la demande d'admission en ligne :

<http://ecandidat.univ-paris3.fr/ecandidat/stylesheets/welcome.faces>

L'enregistrement des validations d'acquis (VAC) doit être effectué avant celui des inscriptions pédagogiques.

3^{ème} étape : INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE (Dans les 2 universités)

N.B : L'inscription pédagogique vaut également inscription au contrôle des connaissances (examen continu et examen final).

Inscriptions pédagogiques

Les inscriptions pédagogiques (pour les deux semestres) auront lieu au mois de septembre, dans les secrétariats de Sorbonne Nouvelle – Paris 3 et de Paris –Sorbonne (Paris 1).

Les inscriptions pédagogiques sont OBLIGATOIRES et ont pour objet d'inscrire les étudiants, pour chaque enseignement, sur les bordereaux de relevés de notes.

Sorbonne Nouvelles - Paris 3 :

L'inscription pédagogique est à effectuer sur le site internet de Paris 3 via « IP web » dans un premier temps (Ouverture pour les L1 le 14 Septembre, le 10 pour les L2, le 11 pour les L3 et le 15 pour les Masters). Elle doit ensuite être finalisée au secrétariat du département Études Orientales (Bureau 381) où l'étudiant devra se rendre, muni de sa carte d'étudiant (ou d'une pièce d'identité), ainsi que de 2 photos d'identité et de son contrat pédagogique signé (le contrat pédagogique est à éditer lors de l'IP web).

Dates des IP WEB: L1 : à partir du lundi 9 septembre à 16h.

L2 : à partir du vendredi 6 septembre à 14h.

L 3 : à partir du lundi 9 septembre à 10h.

M1 et M2 : à partir du mercredi 11 septembre à 10h.

N.B : Si vous n'avez pas validé à la 1^{ère} session, soit l'un, soit les deux semestres de votre année d'inscription, vous devrez vous réinscrire en ligne à la 2^{ème} session pour chaque UE pour laquelle vous êtes ajourné ou absent.

En revanche, si vous avez obtenu au moins 10/20 de moyenne générale, il est impossible de repasser les matières non validées en session 2 car le semestre est validé.

ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3

Tous les étudiants de Paris 3 bénéficient d'une adresse électronique Sorbonne Nouvelle. Au moment de l'inscription, un compte de messagerie est créé automatiquement. Cet outil est très important pour la diffusion massive de toute information institutionnelle. **Il vous permettra d'accéder à votre dossier de scolarité ainsi qu'à vos résultats.**

Pour activer votre compte, vous devez vous connecter sur le portail numérique :

« iSorbonne » www.isorbonne.sorbonne-nouvelle.fr

Puis vous devez cliquer sur l'onglet « Webmail étudiant ». Le nom de l'utilisateur est le numéro de votre carte d'étudiant et le mot de passe correspond à votre date de naissance. Dès la première connexion, il est demandé de changer votre mot de passe.

 PENSEZ A ACTIVER VOTRE COMPTE !

Enseignements de la mineure Études hébraïques

La mineure d'études hébraïques est destinée aux étudiants inscrits en L1 d'études arabes. Après la 1^{ère} année, ces étudiants auront la possibilité :

1/ de continuer cette mineure en L2 et L3 (Parcours « Autres mineures »)
2/ de choisir le parcours « Arabe mono-disciplinaire » (le renforcement disciplinaire remplaçant les cours de mineure) pour les 2^{ème} et 3^{ème} années de licence. Les cours de la mineure « Hébreu » seront dispensés à la Sorbonne Nouvelle et à Sorbonne Université.

Semestre 1

O1FH201 : Hébreu biblique 1 (M. José Costa) : Apprentissage de la lecture, de l'écriture cursive et des premiers éléments de grammaire et de vocabulaire. Le manuel utilisé est celui de D. Ellul : *Apprendre l'hébreu biblique par les textes* (éd. Du Cerf). L'objectif de ce cours est d'assimiler les bases de l'hébreu classique (biblique) et de parvenir à produire une synthèse ou un commentaire de textes dans le domaine de la civilisation biblique. **Durée : 2h.**

O1FH202 : Civilisation biblique (M. José Costa) : Présentation de la Bible hébraïque et de ses trois parties constitutives (Tora, Prophètes, Ecrits). Etude de quelques grands récits de la Genèse (déluge, Tour de Babel, Abraham). Cette étude sera menée selon deux perspectives différentes : celle de la tradition rabbinique (le Midrash) et de l'exégèse moderne historico-critique. L'objectif du cours est de découvrir la Bible à travers la tradition rabbinique et de se familiariser avec l'exégèse moderne historico-critique. **Durée : 1h30.**

Semestre 2

O2FH203 : Hébreu biblique 1 (M. José Costa) : Le manuel utilisé est celui de D. Ellul : *Apprendre l'hébreu biblique par les textes* (éd. Du Cerf). L'objectif de ce cours est d'assimiler les bases de l'hébreu classique (biblique) à partir de l'étude de quelques textes (2 Samuel 12 ; Genèse 12 ; Genèse 28). **Durée : 2h.**

O2FH204 : Civilisation biblique (M. José Costa) : Etude de quelques grands récits consacrés à Jacob et à Moïse. Cette étude sera menée selon deux perspectives différentes : celle de la tradition rabbinique (le Midrash) et de l'exégèse moderne historico-critique. L'objectif du cours est de découvrir la Bible à travers la tradition rabbinique et de se familiariser avec l'exégèse moderne historico-critique. **Durée : 1h30.**

Semestre 3

O3FH205: Hébreu biblique 2 (Mme Michèle Tauber) : Ce cours est la suite directe de l'initiation à l'hébreu classique, niveau 1 (O1FH201/O2FH203). Il utilise le même manuel, c'est-à-dire *Apprendre l'hébreu biblique par les textes* de Danielle Ellul (éditions du Cerf) et se concentre sur les chapitres de la deuxième moitié de cet ouvrage. Une heure et demie est consacrée à l'hébreu biblique et une demi-heure à des éléments d'hébreu moderne, principalement en poésie, en lien direct avec ce qui a été vu en hébreu biblique.

O3FH206 : Civilisation biblique (Mme Maria Gorea) : Ce cours fait suite au cours de L1 et poursuit par conséquent l'étude de la civilisation biblique à travers les textes des Prophètes bibliques. Les trois grands (Isaïe et

plutôt ce que l'exégèse historico-critique appelle le proto-Isaïe, Jérémie et Ézéchiël) au premier semestre et les Douze (mineurs) au second.

Semestre 4

O4FH207: Hébreu biblique 2 (Mme Michèle Tauber) : Ce cours est la suite directe de l'initiation à l'hébreu classique, niveau 1 (OYH91/OZH91). Il utilise le même manuel, c'est-à-dire *Apprendre l'hébreu biblique par les textes* de Danielle Ellul (éditions du Cerf) et se concentre sur les chapitres de la deuxième moitié de cet ouvrage. Deux heures sont consacrées à l'hébreu biblique et une heure à des éléments d'hébreu moderne, principalement en poésie, en lien direct avec ce qui a été vu en hébreu biblique.

O4FH208 : Civilisation biblique 2 (Mme Maria Gorea) : Ce cours fait suite au cours de L1 et poursuit par conséquent l'étude de la civilisation biblique à travers les textes des Prophètes bibliques. Les trois grands (Isaïe et plutôt ce que l'exégèse historico-critique appelle le proto-Isaïe, Jérémie et Ézéchiël) au premier semestre et les Douze (mineurs) au second.

Semestre 5 :

O5FH101 : Hébreu classique : (Mme Michèle Tauber) : Analyse grammaticale de la langue biblique

O5FH106 : Civilisation juive moderne : (Mme Ariane Bendavid – Sorbonne Université)

O5FH107 : Philosophie juive moderne 1 : (Mme Ariane Bendavid - Sorbonne Université) : Période moderne de la philosophie juive (Spinoza, Mendelssohn, Rosenzweig, Buber, Levinas).

Semestre 6 :

O6FH101 : Histoire de la langue hébraïque : (Mme Michèle Tauber) : histoire de l'hébreu depuis l'antiquité : les langues sémitiques la découverte de l'alphabet, l'écriture protosinaïtique, l'Âge d'Or de la langue biblique, l'hébreu post-exilique, l'hébreu de la Mishna.

O6FH106 : Civilisation juive moderne : (Mme Ariane Bendavid - Sorbonne Université)

O6FH107 : Philosophie juive moderne 2 : (Mme Ariane Bendavid - Sorbonne Université) : Période moderne de la philosophie juive (Spinoza, Mendelssohn, Rosenzweig, Buber, Levinas).

MASTER LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER)

**SPÉCIALITÉ : ÉTUDES ARABES, HÉBRAÏQUES, INDIENNES ET
IRANIENNES (Paris 3)**

SPÉCIALITÉ : HÉBREU CLASSIQUE et ÉTUDES JUIVES (Paris 4)

PARCOURS ÉTUDES HÉBRAÏQUES

Responsable du Master

Mme Brigitte Foulon, Professeur des Universités (Sorbonne Nouvelle - Paris 3)

M. Frédéric Lagrange, Professeur des Universités (Sorbonne Université)

Responsable du parcours Études hébraïques

Mme Michèle Tauber, Maître de conférences – HDR (Sorbonne Nouvelle - Paris 3)

M. Paul Fenton, Professeur des Universités (Sorbonne Université)

Rattachement Paris 3

Ecole doctorale : ED 120 « Littérature française et comparée »

Adresse : Centre Bièvre, 1 rue Censier – 75005 Paris

Responsable : Nathalie Dauvois, Professeur

Courrier électronique : ed120@sorbonne-nouvelle.fr ; ☎ 01.87.27.29.40

Diplômes admis pour l'entrée en Master

Licence d'Hébreu de Sorbonne Nouvelle/Sorbonne Université.

Licence d'Histoire, parcours Histoire/Hébreu classique et études juives (Paris 1)

Licence d'Hébreu moderne de l'INALCO.

Licence d'Hébreu d'autres pays européens avec bonne connaissance du français.

Licence israélienne (en lettres, linguistique ou sciences humaines) avec bonne connaissance du français.

Validation d'acquis après examen du dossier par l'équipe pédagogique.

Objectifs pédagogiques et professionnels

Ce Master s'inscrit dans la continuité de la licence d'hébreu classique et études juives. Deux objectifs principaux sont visés :

1. Le renforcement des compétences méthodologiques en matière de recherche universitaire.
2. Une formation théorique et pratique dans le domaine disciplinaire choisi par l'étudiant. Outre la connaissance approfondie de l'hébreu proprement dit, on encouragera les formations transversales, en mettant à profit le potentiel scientifique et pédagogique d'autres composantes de l'Université Sorbonne Nouvelle ainsi que les formations proposées par d'autres établissements (Sorbonne Université, INALCO, EPHE). L'étudiant qui a suivi les enseignements de licence d'hébreu à la Sorbonne Nouvelle trouvera dans ce Master diverses pistes pour approfondir sa spécialisation dans le domaine choisi (études juives, études hébraïques classiques et modernes, littérature moderne et contemporaine, linguistique hébraïque). S'il a suivi une autre formation (notamment en études juives à Paris 1), il sera amené à perfectionner ses connaissances en langue, histoire de la langue et linguistique. S'il vient d'une licence d'hébreu moderne, il a la possibilité, avec le Master proposé, de travailler dans le domaine de la linguistique de l'hébreu contemporain. S'agissant d'un Master recherche, il est probable que les étudiants s'orienteront vers un doctorat. Si ce n'est pas le cas, ils pourront faire valoir leur formation d'hébreu classique dans l'enseignement (formation de formateurs), la traduction, la valorisation des fonds d'archives, la bibliothéconomie.

Conditions de passage de M1 à M2

La validation des séminaires et la soutenance du mini-mémoire sont organisées et contrôlées par l'équipe pédagogique.

MASTER 1

1^{er} SEMESTRE (code et parcours Sorbonne Nouvelle)

TRONC COMMUN : Études arabes, hébraïques, indiennes, iraniennes	COEFF.	ECTS	VOL. H
O7MH101 : Séminaire de méthodologie	2	1	18h
O7PH102 : Ouverture professionnelle	1	2	18h
O7NH103 : Informatique	1	2	18h
O7LH104 : Langue étrangère	1	2	18h
O7RH105 : Recherche documentaire	1	1	12h
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ OBLIGATOIRES	COEFF.	ECTS	VOL. H
O7RH106 Textes talmudiques (obligatoire , mutualisé avec M2)	2	4	24h
O7RH107 Littérature hébraïque moderne : une approche comparée (obligatoire , mutualisé avec M2)	2	4	24h
1 Séminaire extérieur (obligatoire) : au choix parmi :			
O7RH108 Langue et littérature hébraïque médiévales	2	4	24h
O7RH109 Littérature biblique	2	4	24h
O7RH201 Linguistique de l'hébreu moderne	2	4	24h
1 SÉMINAIRE TRANSVERSAL AU CHOIX O7RH102 Société et religions orientales O7RH104 Littératures orientales			
O7FH301 : Préparation du mémoire (OBLIGATOIRE)	2	2	

Recherche documentaire : O7RH105

Responsable : DBU (Direction des bibliothèques universitaires) ; **Timothée Hulin**

Contact : formation-scd@sorbonne-nouvelle.fr ; timothee.hulin@sorbonne-nouvelle.fr

Contenu :

La recherche documentaire vise à maîtriser l'information et trouver des références sur un sujet de manière exhaustive et méthodique. La maîtrise de la recherche documentaire vous sera en effet indispensable pour réussir votre première année de Master. L'UE est assurée par la Direction des Bibliothèques Universitaires (DBU).

Obligatoire pour tous les M1 de l'Université, l'UE de MRD se compose de 12h, dont :

- deux TD de 2h en salle informatique qui auront lieu au premier semestre
- quatre sections de cours sur iCampus
- quatre tests d'évaluation

L'inscription obligatoire aux TP, les cours en ligne et les évaluations se feront entièrement sur iCampus, au cours O7EMRD. Pour y accéder, il suffit de vous identifier par vos identifiants iSorbonne.

Vous devez ensuite choisir vos deux séances de TP sur cet espace, étudier les sections et valider les tests.

Evaluation :

Quatre tests d'évaluation seront à valider sur iCampus, à la fin de chaque section de cours. Votre note /20 sera la moyenne de ces quatre tests. Une note supérieure ou égale à 11/20 vous permettra de valider l'UE.

2^{ème} SEMESTRE

TRONC COMMUN : Études arabes, hébraïques, indiennes, iraniennes	COEFF.	ECTS	VOL. H
O8LH101 : Langue étrangère	1	2	19h 30
O8RH102 : Sociétés et religions orientales	2	2	19h 30
O8RH103 : Relations interculturelles entre Orient et Occident	2	2	19h 30
O8RH104 : Littératures orientales	2	2	19h 30
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	COEFF.	ECTS	VOL. H
O8RH105 : Textes talmudiques (obligatoire , mutualisé avec M2)	2	4	2 h
O8RH106 : Littérature hébraïque moderne : une approche comparée (obligatoire , mutualisé avec M2)	2	4	2 h
1 Séminaire extérieur (obligatoire) : au choix parmi :			
O8RH107 Langue et littérature hébraïques médiévales	2	4	2h
O8RH108 Littérature biblique	2	4	1,5h
O8RH109 Philosophie juive	2	4	1,5h
O8RH201 : Soutenance du mémoire	5	16	

1^{er} et 2^{ème} SEMESTRES (code et parcours Sorbonne Université)

Semestre 1 (MHB1R1S1)			
M1ARH1FU Séminaire du Directeur de recherche	9		
M1ARH2FU Séminaire de spécialité	9		
M1ARH3FU Séminaire thématique transversal	6	M2HBTRAN	2 journées au 1 ^{er} semestre (compte-rendu)
M1ARH4FU Séminaire de méthodologie	6	M1HBMETH	Méthodologie de la recherche
TOTAL ou MOYENNE S1	30		
Semestre 2 (MHB1R1S2)			
M2ARH1FU Séminaire du Directeur de recherche	6		
M2ARH2FU Séminaire de spécialité	6		
M1ARH3FU Séminaire thématique transversal	6	M1HBTRAN	une journée au 2 ^e semestre (compte-rendu)
M2ARH4FU Mini-mémoire	12	M2HBMEM1	Mini-mémoire et soutenance
TOTAL ou MOYENNE S2	30		
Résultat VET Master 1	60	date soutenance :	

MASTER – 2^{ème} ANNEE

3^{ème} SEMESTRE (codes et parcours Sorbonne Nouvelle)

TRONC COMMUN : Études arabes, hébraïques, indiennes, iraniennes	COEFF.	ECTS	Vol. h
O9PH101 : Ouverture professionnelle (BET)	1	1	1h30
O9PH102 : Langue étrangère (BET)	1	2	1h30
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	COEFF.	ECTS	Vol. h
O9RH103 : Textes talmudiques (obligatoire , mutualisé avec M1)	2	2	2h
O9RH104 : Littérature hébraïque moderne : une approche comparée (obligatoire , mutualisé avec M1)	2	4	2h
1 Séminaire extérieur (obligatoire) : au choix parmi :			
O9RH105 Pensée juive médiévale	2	4	24h
O9RH106 Linguistique hébraïque	2	4	24h
O9RH107 Philosophie juive	2	4	24h
O9HPRM : Préparation du mémoire obligatoire	2	6	

4^{ème} SEMESTRE

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE	COEFF.	ECTS	Vol. h.
UN SEUL SÉMINAIRE DE SPÉCIALITÉ au choix :			
O0RH304 : Textes talmudiques (mutualisé avec M1)	2	4	26h
O0RH305 : Littérature hébraïque moderne : une approche comparée (mutualisé avec M1)	2	4	26h
O0HPMV Pensée juive médiévale	2	4	26h
O0HSTM : Soutenance du mémoire (obligatoire)	6	22	

3^{ème} et 4^{ème} SEMESTRES (codes et parcours Sorbonne Université)

Code et intitulé	ECTS	code	Intitulé
Semestre 3			
M3ARH1FU Séminaire du Directeur de recherche	10		
M3ARH2FU 1 ^{er} Séminaire de spécialité	10		
M3ARH3FU 2 ^e Séminaire de spécialité	10		
TOTAL ou MOYENNE S3	30		
Semestre 4			
M4ARH1FU Séminaire du Directeur de recherche	5		
M4ARH2FU Séminaire de spécialité	5		
M4ARH3FU Mémoire	20	M4HB0ME	Mémoire
TOTAL ou MOYENNE S4	30		
Résultat VET Master 2	60	date soutenance :	
Report Résultat Master 1	60	date soutenance (ou Validation) :	

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS ASSURES A PARIS 3

07RH106- 08RH105/O9RH103- 00RH304 Textes talmudiques - J. Costa (2h00, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Ce séminaire propose la lecture de textes rabbiniques tirés d'un même ouvrage ou centrés sur un même thème. L'année sera consacrée au traité mishnique *Megilla* et à ses commentaires dans le *Talmud Yerushalmi* et le *Talmud Babli*. Nous mettrons l'accent sur les passages qui traitent du rapport des rabbins aux langues autres que l'hébreu, au *Targum* (la traduction de la Bible en araméen) et à la synagogue. Ils seront lus notamment à la lumière de l'hypothèse du judaïsme sacerdotal et synagogal de Simon Mimouni. Ils permettront enfin de mener une comparaison plus systématique de *sugyot* parallèles dans les deux Talmuds et de mieux cerner les approches particulières qu'ont les rabbins palestiniens et babyloniens de l'univers de la synagogue au sens large.

07RH107–08RH106 /O9RH104–00RH305 Littérature hébraïque moderne : une approche comparée – M. Tauber (2h00, 1^{er} et 2^{ème} semestres)

Née dans l'empire russe dans le dernier tiers du XIX^e siècle, la littérature hébraïque moderne est d'emblée placée sous le signe des influences européennes. Au cours de son évolution, et sans cesser de se nourrir aux sources hébraïques classiques, cette littérature est innervée par des topoï aussi divers que la décadence (Brenner, Gnessin), le fantastique (Agnon), le symbolisme (Natan Alterman). Dans le même temps, elle subit l'attrait du début du XX^e siècle pour l'orientalisme (Moshé Smilanski) et l'on assiste à l'épanouissement d'une littérature où Juifs orientaux et Arabes d'Israël prennent difficilement leur place.

Ces divers rayonnements seront étudiés à travers un corpus alliant la littérature hébraïque (prose et poésie) à ses littératures de contact. **(Cours en hébreu).**

EMPLOI DU TEMPS DU MASTER

Les horaires des séminaires de tronc commun ne sont pas indiqués.

LUNDI

07RH107–08RH106 /O9RH104–00RH305 Littérature hébraïque moderne : une approche comparée – M. TAUBER (1^{er} et 2^{ème} semestres)
14h – 16h – salle à déterminer

MARDI

07HLMV – 08HLMV/O9HPMV – 00HPMV – Langue et littérature hébraïques médiévales / Pensée juive médiévale –
P. FENTON (1^{er} et 2^{ème} semestres)
14h00-16h00– Maison de la recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, salle D 117

O7RH106- O8RH105/O9RH103- O0RH304 Textes talmudiques – J. COSTA (1^{er} et 2^{ème} semestres)

16h 30 -18h 30 – salle à déterminer

Pour les horaires des séminaires extérieurs à Sorbonne Nouvelle et Sorbonne Université, se renseigner auprès de l'INALCO.

LE DEPARTEMENT ET SES BIBLIOTHEQUES

Direction

Directrice : Mme Michèle TAUBER, MCF-HDR

Directeur-adjoint : M. Oliver BAST, Professeur

Responsable de la section d'études hébraïques : Mme Michèle TAUBER

Secrétariat pédagogique : M. Thierry NEPAUL et M. Vincent BOVIN

Bureau des Études hébraïques

Salle 318

Équipe des enseignants de Paris 3

La plupart des enseignants assurent des permanences pour recevoir les étudiants une fois par semaine (se faire inscrire au secrétariat du Département). Ceux qui n'ont pas de cahier de rendez-vous peuvent être joints avant ou après leurs cours ou bien par courrier déposé au secrétariat.

- M. José COSTA, Professeur
- Mme Michèle TAUBER, Maître de conférences - HDR
- M. Julien SIBILEAU, Ater en études arabes
- Mme Maria Gorea, Professeur

Bibliothèque Orient et Monde arabe : fonds arabe et hébraïque (INTEGRÉE AU SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION)

Salle 400, 4^{ème} étage, ☎ 01.45.87.42.65/78.65/79.65

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00

Les étudiants trouveront dans cette bibliothèque une partie des ouvrages hébraïques possédés par le département (notamment ceux donnés par la famille de Mme Genot-Bismuth et de Mme Kessler-Mesguich).

.

Bibliothèque d'Études Indiennes

Salle 214A, 2^{ème} étage.

Ouverture : Horaires à déterminer.

RESULTATS D'EXAMENS – DIPLÔMES

Les étudiants peuvent consulter leurs résultats en ligne et éditer leurs relevés de notes. Les réclamations sont à effectuer auprès du secrétariat.

Délivrance des diplômes

NB : Le diplôme ne peut être délivré qu'au sein de l'Université dans laquelle l'inscription principale a été effectuée.

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE

Les demandes de diplôme complet sont à faire auprès du Bureau des Attestations de Diplômes, (bureau E 22 – Bât E Censier) du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Mme Catherine PAUL

Tél : 01 45 87 79 22

Courriel : catherine.paul@sorbonne-nouvelle.fr

M Thomas BERMUDEZ

Tél : 01 45 87 40 23

Courriel : thomas.bermudez@sorbonne-nouvelle.fr

SORBONNE UNIVERSITÉ

Le service des diplômes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, 1 rue Victor Cousin, 75230 Paris cedex 05. Tel. 01 40 46 32 62 / 2620 / 2621. **secretariat.diplomes@paris-sorbonne.fr**

Téléchargez et imprimez le formulaire de demande de diplôme ci-dessous et retournez-le au service des diplômes. [Formulaire de demande de diplôme](#) téléchargeable sur ce site : **http ://www.paris-sorbonne.fr/diplomes**. Cet imprimé est également disponible en Sorbonne (accueil du Centre Administratif).

N'attendez pas le dernier moment pour faire votre demande de diplôme. Il est vivement conseillé d'effectuer cette démarche dès connaissance des résultats d'examens.

La priorité est toujours donnée à l'édition des diplômes obtenus dans l'année en cours.

Site web et services Paris3/Paris4

UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITÉ

Lien du site (Paris 4) : <http://www.paris-sorbonne.fr/>

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE

Lien du site (Paris 3) : <http://www.univ-paris3.fr/>

Il est conseillé de consulter le “ **Guide de l'étudiant** ”.

- **Renseignements généraux sur les cursus et les débouchés professionnels**

SIO Bureau 4 (RDC bâtiment A)

Mardi : 9h30 - 17h00 Mercredi : 9h30 - 17h00 Jeudi : 9h30 - 17h00

Mél. : sio@univ-paris3.fr

Sur Internet : <http://www.univ-paris3.fr/sio>

Tél. : 01 45 87 40 02 / 40 40 / 40 72

Bureau des stages, Centre Censier - RDC - Porte 6A

[stages\(\)univ-paris3.fr](http://stages()univ-paris3.fr)

Tél: 01 45 87 41 55

Horaires de permanence du Bureau des stages 2017-2018

Lundi de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Mardi de 9h30 à 12h30

Mercredi de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Jeudi de 13h30 à 16h30

Vendredi de 9h30 à 12h30

Service des bourses UFR Langues, Littératures, Cultures et Sociétés Étrangères (LLCSE)

scolarite-ufr-llcse@sorbonne-nouvelle.fr

01 45 87 79 10

Centre universitaire Censier - 3e étage - Bureau 343

CROUS de Paris : service social en faveur des étudiants

Bureau 222, 2ème étage Tel : 01 45 87 40 89

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h **Mardi** : 14h30-17h

Mercredi : 9h-12h30 et accueil téléphonique de 13h30 à 15h **Jeudi** : 9h-12h30 et 13h30-

17h **Vendredi** : 9h-12h30 et 13h30-17h

- **Infirmierie**

Campus Censier, bâtiment A, porte 22 (RdC)

Tél : 01 45 87 40 30

- **Délivrance des diplômes**

Bureau 111, 1er étage, ☎ 01.45.87.40.22. et 40.23.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

- **Service des doctorats**

Maison de la Recherche – 4 rue des Irlandais – 75005 PARIS

Ouverture le lundi de 14h00 à 17h00, les mercredis et jeudis de 09h30 à 12h00.

Gestion des étudiants relevant de l'ED 268 « Langage et Langues » : Mme Vita

Mikanovic ☎ 01.55.43.06.93 – doctorats.268@univ-paris3.fr

Cotutelles : Catherine Diers ☎ 01.55.43.08.93 – doctorats.cotutelles@univ-paris3.fr



Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances (licence et master)

Sommaire

1. Principes généraux
2. Le contrôle continu et l'assiduité
3. La dérogation au contrôle continu et l'examen terminal
4. Première et seconde sessions (licence)
5. Information sur les dates d'examen
6. Étudiant·e·s en réorientation
7. Étudiant·e·s en programme d'échange
8. Étudiant·e·s en situation de handicap
9. Modalités du contrôle des connaissances
10. Déroulement des épreuves de contrôle continu
11. Déroulement des examens terminaux et des examens de rattrapage
12. Oraux, soutenances de mémoire, rapports de stage
13. Obtention des grades de licence et de master
14. Obtention des titres de Deug et de maîtrise
15. Délivrance des diplômes
16. Obtention de l'unité d'enseignement
17. Obtention du semestre, obtention de l'année et compensation intersemestres
18. Passage conditionnel en année supérieure
19. Crédits européens (ECTS)
20. Rôle et prérogatives du jury
21. Proclamation des résultats
22. Droit à la double correction
23. Voies de recours
24. Assistance des étudiant·e·s en cas de litige
25. Règles de redoublement
26. Renoncement à une note obtenue en master
27. Conservation des documents
28. Fraude et tentative de fraude
29. Prévention du plagiat

30. Diffusion de la présente charte
Sigles utilisés

1. PRINCIPES GENERAUX.

La présente *Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances* s'applique à l'ensemble des formations de licence et de master dispensées par l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3. Elle est complétée par la *Charte des examens* qui définit le déroulement des examens terminaux et des examens de rattrapage.

L'obtention des diplômes nationaux conférant les grades de licence et de master ou les titres intermédiaires de Deug et de maîtrise implique des contrôles écrits et oraux. Il en va de même pour les diplômes d'université (DU) et les diplômes interuniversitaires (DIU).

L'évaluation prend prioritairement la forme du contrôle continu et est organisée par semestre d'étude.

L'année universitaire comprend en effet deux semestres composés chacun d'un certain nombre d'unités d'enseignement (UE). Ces UE, à leur tour, peuvent être composées de plusieurs éléments constitutifs (EC).

L'acquisition des UE relève de la compétence du jury d'année. La délivrance des diplômes relève de la compétence du jury de diplôme. La composition de ces jurys est arrêtée annuellement par le ou la président·e de l'université.

L'évaluation et le contrôle des connaissances doivent respecter le principe d'égalité entre candidat·e·s.

2. LE CONTROLE CONTINU ET L'ASSIDUITE.

Le contrôle continu est obligatoire. Il constitue en effet le cadre le plus approprié à une acquisition approfondie et progressive des connaissances. Il s'effectue sous forme d'épreuves évaluées prenant en compte une série de travaux : devoirs sur table en temps limité, exposés, travaux personnels en temps non limité, partiels terminaux en fin de semestre, etc. Les contrôles partiels sont des épreuves faites sur table en temps limité sous la responsabilité de l'enseignant·e, dans le cadre de ses horaires de cours.

Les sujets ne peuvent porter que sur les enseignements effectivement délivrés durant le semestre. Si une proportion de la moitié au moins des séances d'un cours ou d'un séminaire n'a pu être assurée, la validation est alors « neutralisée » (aucune note n'est attribuée et le cours ou le séminaire n'entre pas en compte dans le calcul de la moyenne semestrielle ou annuelle), sauf circonstances exceptionnelles liées à la vie de l'établissement.

Dans le cadre des travaux dirigés (TD), chaque UE donne lieu à au moins deux travaux distincts ayant lieu à des dates différentes précisées à l'avance. Les notes obtenues aux épreuves sont comptabilisées en tenant compte du coefficient qui leur est affecté à l'intérieur de l'UE.

Il appartient aux enseignants de porter les modalités d'organisation du contrôle continu de leurs enseignements à la connaissance des étudiant·e·s et de procéder à une communication régulière des notes et résultats aux étudiant·e·s. Toutes les copies et tous les dossiers de contrôle continu seront corrigés et notés, sans exception. La note sera motivée de façon raisonnablement détaillée sur les copies ou dossiers. Les copies et dossiers corrigés seront restitués aux étudiant·e·s sous une forme laissée à l'appréciation de l'enseignant·e.

L'absence non justifiée à un partiel ou la non-participation à l'une des épreuves du contrôle continu entraîne la note de 0 sur 20 pour l'exercice concerné.

En cas d'absence justifiée de l'étudiant·e, l'enseignant·e est autorisé·e, s'il ou elle le souhaite, à faire repasser l'épreuve à l'étudiant·e, le cas échéant sous une forme différente.

Une absence est justifiée par l'un des motifs ou documents suivants : certificat de transport, de maladie ou de travail ; certificat de décès d'un proche (parent, grand-parent, frère ou sœur, enfant, conjoint, compagnon ou compagne, tuteur d'un étudiant mineur) ; congé maternité ou congé paternité ; accouchement ; accouchement de la conjointe ou compagne ; constat d'un chevauchement d'épreuves à l'intérieur de l'université Sorbonne Nouvelle ; convocation à une épreuve de concours de la fonction publique, à une épreuve d'entrée dans une école ou à une épreuve de concours sportif de haut niveau ; participation à un jury d'assise.

Les étudiant·e·s élu·e·s dans un conseil central (conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études et de la vie universitaire), dans un conseil d'UFR ou un conseil de département sont réputé·e·s assidu·e·s, sur justificatif, si une séance de ce conseil se tient pendant une de leurs séances de cours ou de séminaire.

En cas d'impossibilité pour l'enseignant·e d'organiser une épreuve de contrôle continu à la date prévue, la séance de remplacement sera prioritairement organisée dans le cadre des séances du cours concerné.

3. LA DEROGATION AU CONTROLE CONTINU ET L'EXAMEN TERMINAL.

L'étudiant·e ne peut renoncer au contrôle continu que si une dérogation lui est accordée, après examen de sa situation individuelle, par le directeur ou la directrice du département (ou son sa représentant·e) au moment de l'inscription pédagogique. La demande doit être faite au plus tard trois semaines après le début du semestre. Par mesure transitoire, ce délai est porté à quatre semaines pour l'année 2013-2014.

L'étudiant·e doit alors passer ses épreuves d'examen terminal au cours des semaines prévues par l'établissement à l'issue de chaque semestre.

Dans le cas des enseignements délivrés à distance, les sessions d'examen du premier semestre peuvent être organisées aussi bien à l'issue du premier semestre qu'à l'issue du second.

Les étudiant·e·s répondant à l'une des conditions suivantes disposent d'une priorité dans l'obtention d'une dérogation en vue de bénéficier de l'examen terminal : étudiant·e·s salarié·e·s, élu·e·s dans les instances de l'université (conseil d'administration, conseil des études et de la vie universitaire, conseil scientifique, conseils d'UFR, conseils de département), chargé·e·s de famille, engagé·e·s dans un double cursus, en situation de handicap, ou sportif·ve·s de haut niveau.

L'absence, justifiée ou non, à une épreuve d'examen terminal entraîne la note de 0 sur 20 pour l'exercice concerné.

Lors de l'examen terminal, dans les UE comportant des EC, l'évaluation s'effectue directement au niveau de l'UE et non au niveau des EC.

L'établissement se réserve le droit de mettre en place des expérimentations ponctuelles de modalités de contrôles de connaissance dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de ces modalités. Ces expérimentations, votées par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), seront portées à la connaissance des étudiant·e·s en début d'année universitaire. Pour l'année universitaire 2013-2014, de telles expérimentations concernent les départements suivants : Cinéma et Audiovisuel, Études germaniques, Études italiennes et roumaines, Littérature et Linguistique françaises et latines, Médiation culturelle.

4. PREMIERE ET SECONDE SESSIONS.

Deux sessions de contrôle des connaissances sont obligatoirement organisées en licence : une session initiale (qui a lieu à l'issue de chaque semestre, sauf pour l'Enseignement numérique et à distance) et une session de rattrapage.

En licence, tout·e étudiant·e ajourné·e en première session a droit à une seconde session de contrôle des connaissances par semestre, en cas d'échec après application des règles de compensation. Il ne peut être rajouté de session supplémentaire.

Lors de la session de rattrapage, dans les UE comportant des EC, l'évaluation s'effectue directement au niveau de l'UE et non au niveau des EC. L'étudiant·e conserve en tout état de cause la meilleure des deux notes obtenues à l'UE concernée. Un dispositif pédagogique de soutien est mis en place afin de permettre aux étudiant·e·s de mieux préparer le rattrapage.

Deux sessions de contrôle des connaissances peuvent également être organisées en master : une session initiale (qui a lieu à l'issue de chaque semestre, sauf pour l'Enseignement numérique et à distance) et une session de rattrapage.

Lors de la session de rattrapage, dans les UE comportant des EC, l'évaluation s'effectue directement au niveau de l'UE et non au niveau des EC. L'étudiant·e conserve en tout état de cause la meilleure des deux notes obtenues à l'UE concernée.

5. INFORMATION SUR LES DATES D'EXAMEN.

Le calendrier de l'année universitaire adopté par les instances compétentes de l'université précise les dates des périodes d'examen terminal et les dates limites de délibération des jurys de semestre et d'année.

Le calendrier peut être modifié en cours d'année par une délibération des instances compétentes de l'université.

6. ETUDIANT·E·S EN REORIENTATION.

Pour les étudiant·e·s qui bénéficient d'une réorientation en cours d'année universitaire, les enseignements acquis dans le diplôme d'origine sont validés dans le diplôme de réorientation. Si nécessaire, une correspondance est établie par la commission pédagogique du département d'accueil entre les enseignements de l'ancien diplôme qui n'ont pas été validés lors de la première session et ceux du nouveau diplôme qui donneront lieu à évaluation lors de la seconde session.

7. ETUDIANT·E·S EN PROGRAMME D'ÉCHANGE.

Les étudiant·e·s inscrit·e·s dans le cadre des programmes d'échanges passent les épreuves de contrôle continu, d'examen terminal ou d'examen de rattrapage dans la même langue que les étudiant·e·s français·e·s inscrit·e·s dans le même EC ou la même UE. Ils et elles sont soumis·e·s aux mêmes conditions de contrôle des connaissances, sous réserve des modalités particulières établies au début du semestre par les enseignant·e·s concerné·e·s.

8. ETUDIANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP.

Les étudiant·e·s en situation de handicap ont droit à des aménagements spécifiques aussi bien pour les épreuves du contrôle continu que pour les examens terminaux et les épreuves de rattrapage : temps majoré, utilisation d'un ordinateur, accompagnement par un·e secrétaire, etc.

L'étudiant·e, dans les trois premières semaines de cours du semestre (ou après l'apparition d'un handicap temporaire), doit remettre à chacun·e de ses enseignant·e·s une copie de son attestation médicale délivrée par le médecin référent·e du service Médecine préventive des étudiant·e·s et lui faire part de sa demande d'aménagement d'épreuves. Dès lors que l'étudiant·e sollicite le bénéfice des aménagements décidés, ceux-ci ne peuvent donner lieu à aucune modification ni suppression. La Mission Handicap prend en charge l'organisation de l'épreuve lorsque l'enseignant·e ne peut assurer la mise en place de l'aménagement décidé.

Un *Guide à l'usage de l'étudiant·e en situation de handicap* et un *Guide à l'usage des enseignant·e·s et des personnels administratifs*, mis en ligne sur le site de l'université, exposent les procédures à suivre. Pour toutes les questions relevant de l'évaluation et du contrôle des connaissances, les interlocuteurs et interlocutrices des étudiant·e·s en situation de handicap sont les référents handicap de leur département et la Mission Handicap.

Le présent article s'applique aussi bien aux étudiant·e·s en situation de handicap temporaire qu'aux étudiant·e·s en situation de handicap permanent.

9. MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES.

Les modalités du contrôle des connaissances (MCC) sont votées par la CFVU. Elles précisent, pour chaque enseignement, le nombre des épreuves, leur nature, leur durée, leur coefficient et la place respective des épreuves écrites et orales. Elles précisent également les règles de compensation semestrielle et, le cas échéant, les dispositions fixées par diplôme en matière de contrôle d'assiduité.

Les MCC sont portées à la connaissance des étudiant·e·s au plus tard un mois après le début des enseignements, notamment par affichage dans chaque secrétariat de département et

par mise en ligne sur le site de l'université. Les MCC ne peuvent être modifiées en cours d'année.

10. DEROULEMENT DES EPREUVES DE CONTROLE CONTINU.

Le déroulement des épreuves de contrôle continu est laissé à l'appréciation des enseignant·e·s, dans le respect des modalités du contrôle des connaissances votées par le conseil d'administration.

11. DEROULEMENT DES EXAMENS TERMINAUX ET DES EXAMENS DE RATRAPAGE.

Le déroulement des examens terminaux et des examens de rattrapage est défini par la *Charte des examens* de l'université Sorbonne Nouvelle. Les modalités de ces examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites.

12. ORAUX, SOUTENANCES DE MEMOIRE, RAPPORTS DE STAGE.

La durée des épreuves orales sera identique pour tou·te·s les étudiant·e·s d'une même UE ou d'un même EC. Le public peut assister aux épreuves orales, ce qui garantit l'impartialité, sauf si la réglementation de l'examen prévoit que l'interrogation intervienne à huis clos.

Tout mémoire de recherche rédigé en M1 ou M2 (sauf cas avéré de plagiat) donnera lieu à une soutenance devant un jury composé préférentiellement d'au moins deux enseignant·e·s-chercheur·se·s de l'université Sorbonne Nouvelle ou rattaché·e·s à une de ses écoles doctorales. Dans certains cas (en particulier celui des masters professionnels), un membre du jury peut ne pas être un·e enseignant·e-chercheur·se et ne pas appartenir à la Sorbonne Nouvelle. Il est possible de faire appel à un·e enseignant·e-chercheur·euse étranger à l'établissement, en tant qu'expert, en sus des deux collègues internes à l'établissement.

Les modalités d'évaluation des rapports de stage rédigés durant le cursus de licence ou de master sont définies dans la *Charte des stages étudiants en entreprise* de l'université Sorbonne Nouvelle et, le cas échéant, dans les chartes de stages de chaque département.

13. OBTENTION DES GRADES DE LICENCE ET DE MASTER.

Le grade de licence s'obtient à l'issue de la troisième année de licence (L3), et le grade de master à l'issue de la seconde année de master (M2).

L'étudiant·e obtient sa licence à condition d'avoir validé chacune des trois années qui la composent. La note décernée pour la licence correspond à la note moyenne de ces trois années.

L'accès au cursus master nécessite que la totalité de la licence ait été préalablement validée.

L'étudiant·e obtient son master à condition d'avoir validé chacune des deux années qui le composent. La note décernée pour le master est la note moyenne obtenue en M2.

Lorsque la formation comporte un stage obligatoire, le diplôme ne peut être délivré qu'après la validation de ce stage.

Lorsque la formation comporte un travail de recherche tel qu'un mémoire, le diplôme ne peut être délivré qu'après la soutenance de ce mémoire.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiant·e·s trois semaines au plus tard après la délibération du jury et la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

14. OBTENTION DES TITRES DE DEUG ET DE MAITRISE.

Le Deug (diplôme d'études universitaires générales) est le diplôme intermédiaire du cursus de licence. Le titre de Deug est délivré lorsque les deux premières années de licence ont été validées.

La maîtrise est le diplôme intermédiaire du cursus de master. Le titre de maîtrise est délivré lorsque la première année de master est validée.

15. DELIVRANCE DES DIPLOMES.

Le bureau des Diplômes délivre les diplômes à partir des procès-verbaux transmis par les président·e·s de jury.

Les diplômes intermédiaires (Deug, maîtrise) sont établis uniquement pour les étudiant·e·s qui en font la demande.

16. OBTENTION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT.

Sous réserve d'une inscription administrative et pédagogique régulière, chaque UE est définitivement acquise dès lors que l'étudiant·e y a obtenu la moyenne.

Lorsque l'UE comporte des EC, chaque EC est affecté d'un coefficient. Ces coefficients sont consultables dans chaque secrétariat de département et sur le site Internet de l'université.

En contrôle continu, lorsqu'un·e étudiant·e échoue à une UE tout en obtenant la moyenne dans un ou plusieurs de ses EC, il doit repasser l'UE. Néanmoins, les points supérieurs à la moyenne obtenus dans cet ou ces EC lors de la première session sont ajoutés à la note obtenue à l'UE lors de la seconde session (cela, sans dépasser la note de 20 sur 20). En cas de nouvel échec, les notes d'EC supérieures ou égales à 10 sur 20 sont conservées tant que cet EC figure dans la maquette d'enseignement, pendant un maximum de huit semestres. En cas de changement de maquette intervenu entre-temps, la commission pédagogique du département d'accueil établira des équivalences.

En licence, toute UE acquise l'est définitivement. L'étudiant·e ne peut la passer à nouveau.

17. OBTENTION DU SEMESTRE, OBTENTION DE L'ANNEE ET COMPENSATION INTERSEMESTRES.

Au sein du semestre, chaque UE est affectée d'un coefficient. Ces coefficients sont consultables dans chaque secrétariat de département et sur le site Internet de l'université.

Un semestre est acquis quand la moyenne des notes obtenues dans toutes les UE du parcours considéré, pondérées par leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10 sur 20.

En licence, une année d'études est validée soit par l'obtention de la moyenne à chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre ces deux semestres.

Une compensation est organisée entre les semestres S1 et S2, entre les semestres S3 et S4, et entre les semestres S5 et S6 : l'étudiant·e obtient les deux semestres d'une même année de licence si la moyenne simple des deux moyennes semestrielles est supérieure ou égale à 10 sur 20.

En master, une année d'études est validée par l'obtention de la moyenne à chacun des deux semestres qui la composent. Il n'existe pas de compensation entre les semestres.

L'acquisition du semestre donne lieu à l'attribution forfaitaire de 30 crédits européens. Cette attribution forfaitaire vaut également pour les parcours pluridisciplinaires dans lesquels le décompte du total des crédits européens attribués dans le semestre serait supérieur à 30.

18. PASSAGE CONDITIONNEL EN ANNEE SUPERIEURE.

L'étudiant ayant achevé sa première année de licence avec un semestre non compensable peut demander au président du jury, à partir d'une moyenne de 8 sur 20 à ce semestre, son passage conditionnel en deuxième année. En cas d'acceptation, l'étudiant·e devra rattraper les UE de première année non acquises.

L'étudiant·e ayant achevé sa deuxième année de licence avec un semestre non compensable peut demander au président ou à la présidente du jury, à partir d'une moyenne de 8 sur 20 à ce semestre et s'il ou elle a validé sa première année, son passage conditionnel en troisième année. Sa demande doit être accompagnée de l'avis circonstancié soit du

responsable d'année, soit du responsable de parcours, soit d'un·e enseignant·e d'UE fondamentale. En cas d'acceptation, l'étudiant·e devra rattraper les UE de deuxième année non acquises.

L'étudiant·e qui le souhaite adressera sa demande d'admission conditionnelle en année supérieure au président du jury, au plus tard une semaine avant la rentrée universitaire.

Les dispositions du présent article sont spécifiques à l'université Sorbonne Nouvelle. Si l'étudiant·e souhaite s'inscrire en passage conditionnel en année supérieure dans un autre établissement, il appartient à cet établissement de déterminer si une telle inscription est possible et, dans l'affirmative, d'établir la liste des UE de l'année antérieure que l'étudiant·e aura à rattraper. La validation de cette année antérieure et des UE non obtenues ne relève plus, dans ce cas, de l'université Sorbonne Nouvelle.

Le passage conditionnel en année supérieure n'existe pas en master.

19. CREDITS EUROPEENS (ECTS)

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits européens (ECTS) destinés à permettre une meilleure lisibilité internationale des programmes d'études nationaux. Un semestre équivaut à 30 crédits européens, une année à 60 crédits européens.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année entraîne l'attribution des crédits européens correspondants.

Les crédits européens sont « capitalisables » (acquis définitivement).

20. ROLE ET PREROGATIVES DU JURY.

La validation des unités d'enseignement et la validation de chaque semestre sont prononcées après délibération du jury de semestre. La compensation entre deux semestres et la délivrance des diplômes sont prononcées après délibération du jury d'année ou de diplôme. Les membres du jury et son ou sa président·e sont nommé·e·s chaque année par un arrêté du président de l'université. Les jurys comprennent au moins une moitié d'enseignant·e·s-chercheurs·euses et d'enseignant·e·s, parmi lesquels le ou la président·e de jury est nommé·e·. La composition des jurys est rendue publique.

Le jury est souverain. Aucune note ne peut être attribuée par une autre instance que lui. Ses délibérations ne sont pas publiques. Il veille à l'application de la présente *Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances*. Il n'est pas tenu de justifier ses décisions.

Sous réserve de respecter le principe d'égalité de traitement entre les candidat·e·s, le jury est compétent pour harmoniser les notes proposées par les correcteurs. Il peut attribuer des points de jury.

Les notes qui seraient communiquées à l'étudiant·e avant la tenue du jury ne sont que des notes provisoires.

Aucune note éliminatoire ne peut être instituée par le jury.

La note de 0 sur 20 ne peut être attribuée que dans ces cas de figure : en cas d'absence à une épreuve de contrôle continu ou à une épreuve d'examen terminal ; en cas de copie blanche ; par la section disciplinaire, à titre de sanction.

Les mentions suivantes sont attribuées aux UE, aux semestres et aux diplômes validés :

- note au moins égale à 10 et inférieure à 12 : mention passable ;
- note au moins égale à 12 et inférieure à 14 : mention assez bien ;
- note au moins égale à 14 et inférieure à 16 : mention bien ;
- note au moins égale à 16 : mention très bien.

21. PROCLAMATION DES RESULTATS.

Les résultats des examens et de la délibération du jury sont portés à la connaissance des étudiant·e·s si possible dès l'établissement du procès-verbal à la fin de la délibération du jury, et à défaut dans un délai de deux jours ouvrables. Cette communication prend en général la forme de l'affichage, au secrétariat pédagogique du département

concerné, d'une copie du procès-verbal de délibération. Le procès-verbal de délibération du jury est daté et signé par le ou la président·e du jury. Il vaut publication officielle et ne doit

comporter aucune rature non contresignée par le ou la président·e du jury. La publication des résultats s'accompagne de la notification des voies de recours.

L'étudiant·e peut également prendre connaissance de ses résultats par voie électronique, sur le site Internet de l'université. Cependant, seul le procès-verbal de délibération fait foi.

Les secrétariats de département fourniront une attestation provisoire de réussite et d'obtention du diplôme à l'étudiant·e s'il ou elle en fait la demande dans les trois semaines au plus tard après l'affichage du procès-verbal.

Un jury peut être amené, dans des cas exceptionnels, à procéder à une nouvelle délibération afin de réexaminer ses premières décisions. Le jury produit alors, si nécessaire, un procès-verbal rectificatif. À ce cas de figure près, dès sa publication, le procès-verbal initial est considéré comme définitif. Sauf erreur dans le décompte de points ou dans le report des notes, les notes ne peuvent être modifiées après affichage.

22. DROIT A LA DOUBLE CORRECTION.

Dans un délai de quinze jours après la proclamation des résultats, les étudiant·e·s ont droit, sur leur demande, à la communication de leurs copies et à un entretien avec l'enseignant·e correcteur. En cas de désaccord ou d'absence de réponse à sa demande dans un délai de quinze jours après qu'elle a été déposée, l'étudiant·e a le droit de bénéficier d'une seconde correction par un·e enseignant·e différent. Une fois cette seconde correction effectuée, il appartient au jury de décider, dans le cadre d'une nouvelle délibération, de la note définitive. Pour les langues rares enseignées par un seul membre de l'équipe pédagogique, la double correction peut être effectuée par un collègue d'une autre université.

La double correction aura lieu de façon anonyme, sans communication de la première note ni de l'annotation du premier correcteur. Le ou la second·e correcteur·rice est désigné par le ou la président·e de jury. Dans le cas où le ou la premier·e correcteur·rice est le ou la président·e de jury, le ou la second·e correcteur·rice est désigné·e par le ou la directeur·rice ou directeur·rice adjoint·e de département.

La procédure s'achève par l'édition d'un procès-verbal individuel (relevé de notes rectificatif) signé par le ou la président·e du jury, dont un double est remis à l'étudiant·e

23. VOIES DE RECOURS.

Le recours est exercé dans un délai de deux mois après l'affichage des résultats.

Les voies de recours sont les suivantes : recours administratif auprès du président ou de la présidente de jury ; recours hiérarchique auprès du ou de président ou de la présidente de l'université ; recours contentieux auprès du tribunal administratif.

24. ASSISTANCE DES ETUDIANT·E·S EN CAS DE LITIGE.

En cas de litige concernant l'évaluation et le contrôle des connaissances, l'étudiant·e requérant peut se faire assister lors de son entrevue avec ses interlocuteurs (enseignant·e, secrétaire pédagogique, président·e de jury, directeur·rice de département, vice-président·e à la CFVU) par un·e étudiant·e élu·e d'un conseil central, du conseil de département ou du conseil d'UFR ou par un·e membre d'une organisation étudiante.

25. REGLES DE REDOUBLEMENT EN MASTER.

Dans chaque année du cursus de master, un premier redoublement est de droit.

Un second et dernier redoublement peut être demandé par l'étudiant·e, notamment pour les motifs suivants : maladie, activité salariée incompatible avec une présence effective aux enseignements, congé formation, congé maternité, enfants à charge, double cursus, candidature à un concours, séjour à l'étranger pour études. La décision est prise par le ou la directeur·rice du département sur proposition du jury.

26. RENONCEMENT A UNE NOTE OBTENUE EN MASTER.

Un·e étudiant·e qui redouble sa première ou sa seconde année de master peut renoncer à une ou plusieurs notes d'UE égales ou supérieures à 10 sur 20 dans un semestre non validé et repasser cette ou ces UE pour tenter d'améliorer sa note. Toutefois :

- l'étudiant·e doit faire connaître sa décision au secrétariat de son département au moment de l'inscription pédagogique au plus tard un mois après la rentrée de l'année de redoublement ;
- l'abandon de la note supérieure à 10 sur 20 acquise en première année est définitif ;
- l'étudiant·e n'a donc pas la possibilité de choisir la meilleure des deux notes ;
- la disposition ne s'applique que si l'UE ou les UE concernées restent dans le programme d'enseignement de l'année que redouble l'étudiant·e.

27. CONSERVATION DES DOCUMENTS.

Les pièces relatives au fonctionnement des jurys doivent être conservées durant une durée ainsi définie :

- arrêtés de composition du jury : cinq ans, ou pour la durée de validité des jurys ;
- convocations du jury : cinq ans ;
- listes d'émargement du jury : cinq ans ;
- mémoires : cinq ans ;
- sujets d'examen : deux ans (puis versement aux archives) ;
- copies d'examen terminal ou de rattrapage : un an après la publication des résultats (à l'exception des copies faisant l'objet d'un contentieux, qui sont conservées par le département) ;
- rapports de stage : un an (puis tri sélectif laissé à l'appréciation du ou de la responsable des stages du département) ;
- listes d'émargement des candidats aux examens : un an ;
- relevés de notes d'EC ou d'UE : un an.

Les documents relatifs aux résultats (registre des admis, procès-verbaux de résultats aux examens, arrêtés, etc.) doivent être conservés pendant cinquante ans (puis sont versés aux archives départementales territorialement compétentes).

Les copies et dossiers de contrôle continu sont destinés à être restitués aux étudiant·e·s dans le courant du semestre ou à l'issue de celui-ci.

28. FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE.

Toute fraude commise dans les examens constitue un délit, qui peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire tout comme d'une sanction pénale prononcée par le ou la juge.

En cas de constat de fraude ou de tentative de fraude lors des épreuves de contrôle continu ou d'examen, l'enseignant·e ou le ou la surveillant·e prend toute mesure pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du, de la, ou des candidat·e·s concernés. Il ou elle saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il ou elle rédige un rapport d'incident et le transmet au président ou à la présidente de jury de semestre en même temps que les éléments de preuve.

Le jury, après avoir évalué la gravité des faits, peut demander au président ou à la présidente de l'université de soumettre l'affaire à la section disciplinaire, en joignant à sa demande un rapport circonstancié et les documents justificatifs. Dans ce cas, la copie du fraudeur ou de la fraudeuse doit être examinée par le correcteur ou la correctrice sans être notée en attendant la décision de la section disciplinaire. La section disciplinaire est seule habilitée à instruire le dossier et à prononcer une sanction.

La section disciplinaire, saisie par le ou la président·e de l'université, se prononce sur les faits reprochés. Les sanctions à sa disposition sont les suivantes : l'avertissement ; le blâme ; l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de cinq ans ; l'exclusion définitive de l'établissement ; l'exclusion de tout établissement public pour une durée maximale de cinq ans ; l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction disciplinaire pour fraude ou tentative de fraude entraîne pour

l'intéressé·e la nullité, prononcée par le ou la président·e de l'université, de la totalité de la session d'examens. L'intéressé·e ne pourra valider son semestre.

Selon la loi, livrer à un tiers avant l'examen le sujet de l'épreuve ou se substituer au ou à la véritable candidat·e pendant l'épreuve peut être sanctionné par une peine d'emprisonnement de trois ans et par une amende de 9 000 euros.

29. PREVENTION DU PLAGIAT.

Tout travail de rédaction universitaire (dossier, mémoire ou autre) doit faire état des sources sur lesquelles il s'est appuyé et, en particulier, des éventuelles citations littérales de l'œuvre d'autrui (y compris les textes accessibles sous forme électronique), qui doivent être indiquées entre guillemets. L'irrespect de cette obligation, notamment par la pratique du « copier-coller » de textes accessibles sur Internet, constitue une fraude pouvant entraîner passage devant la section disciplinaire. Le plagiat est aussi un délit passible de sanctions pénales.

La présentation de tout travail de rédaction universitaire (dossier, mémoire ou autre) réalisé hors surveillance doit s'accompagner d'une déclaration sur l'honneur :

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné·e , déclare avoir rédigé ce travail sans aides extérieures ni sources autres que celles qui sont citées. Toutes les utilisations de textes préexistants, publiés ou non, y compris en version électronique, sont signalées comme telles. Ce travail n'a été soumis à aucun autre jury d'examen sous une forme identique ou similaire, que ce soit en France ou à l'étranger, à l'université ou dans une autre institution, par moi-même ou par autrui.

Date

Signature manuscrite de l'étudiant·e

30. DIFFUSION DE LA PRESENTE CHARTE.

Cette *Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances (licence et master)* demande à être très largement portée à la connaissance de tou·te·s les étudiant·e·s et de l'ensemble du personnel de l'université. Elle sera mise en ligne sur le site de l'université et une version papier sera consultable dans les secrétariats pédagogiques de départements et scolarités d'UFR. Son existence sera rappelée par courriel collectif aux étudiant·e·s avant chaque examen terminal ou examen de rattrapage. Le *Passeport pour l'université Sorbonne Nouvelle* et les brochures de diplômes indiqueront où la charte est accessible et pourront la reproduire ou en rappeler les points essentiels.